

Très bonne nouvelle : les droits des conjoints et enfants majeurs sont maintenus !



On a eu chaud, la loi de financement de la Sécurité sociale prévoyait une révolution majeure pour notre régime : le transfert des conjoints, ayants-droit majeurs, et des étudiants, au régime général de la Sécurité Sociale, et ce dès le 1^{er} janvier 2016 !

Auraient été concernés :

- 7000 conjoints d'actifs,
- 24000 conjoints de retraités,
- Et plusieurs milliers d'étudiants.



L'UNSA-Ferroviaire est intervenue auprès :

- Du ministère des Affaires sociales,
- De la Direction de la Sécurité Sociale,
- Du Secrétaire d'État en charge des transports,
- Du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF en date du 15 décembre 2015.

Ces interventions ont permis de maintenir l'ensemble
des droits des bénéficiaires à la Caisse de Prévoyance
et de Retraite du Personnel de la SNCF.



Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF

Décembre 2015



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

Le syndicalisme en positif !

**1^{ère} Organisation Syndicale
progressiste** **À LA SNCF!**

& DE LA BRANCHE FERROVIAIRE!



Créateur de lien social



CE - DP - CS - CA



TOUTE L'ÉQUIPE DE L'UNSA FERROVIAIRE VOUS SOUHAITE



UNE TRÈS BELLE ANNÉE DEUX MILLE SEIZE